

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – 2018/2020**

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** définit les **objectifs** que le SIRTOMAD et ses collectivités adhérentes en charge de la gestion de la collecte se sont fixés pour réduire les déchets et les **moyens** à mettre en œuvre pour y parvenir.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie le 11 juillet 2018 pour une présentation du projet de plan d'actions et a émis un avis favorable.

Chaque citoyen du territoire concerné par ce programme est invité à le consulter et à donner son avis jusqu'au 21 septembre 2018.

Conformément à l'article R. 541-41-24 du décret du 10 juin 2015, le projet de PLPDMA doit être mis à la disposition du public, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (l'article L 120-1 du code de l'environnement).

Le projet de rapport du PLPDMA sera mis à disposition du public du **Lundi 03 Septembre au vendredi 28 septembre 2018 inclus, pour les habitants** du territoire du SIRTOMAD regroupant les collectivités membres du Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Nous vous proposons **de mettre à votre disposition le projet de PLPDMA qui sera en téléchargement libre sur le site [www.sirtomad.com](http://www.sirtomad.com).**

Les avis ou commentaires seront à transmettre au SIRTOMAD directement, par voie électronique : [contact@sirtomad.com](mailto:contact@sirtomad.com) ou par voie postale : **SIRTOMAD, 9 rue de l'hôtel de ville BP 764 - 82000 Montauban**, en indiquant comme objet : « Consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ». Le dossier sera également disponible en version papier, à son siège administratif, 9 rue de l'hôtel de ville – 82000 Montauban aux horaires suivantes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.



### Réduire les déchets verts grâce au compostage et au broyage

**Objectifs :**

- ✓ Réduire les tonnages des déchets verts apportés en déchetterie
- ✓ Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et optimiser leur valorisation par compostage



### Lutte contre le Gaspillage alimentaire

**Objectifs :**

- ✓ Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire d'ici 2025
- ✓ Inciter les habitants et les restaurateurs à lutter contre le gaspillage alimentaire au quotidien



### Sensibiliser les acteurs

**Objectif :**

- ✓ Sensibiliser les scolaires, le grand public et les entreprises pour leur inculquer les gestes de réduction des déchets et de tri des emballages



### Favoriser la consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

**Objectifs :**

- ✓ Promouvoir l'utilisation de sacs réutilisables,
- ✓ Promouvoir le tri, le réemploi et le recyclage des textiles,
- ✓ Promouvoir le réemploi et la réparation d'objets
- ✓ Développer l'utilisation de l'autocollant stop pub



### Etre éco exemplaire

**Objectifs :**

- ✓ Encourager et renforcer les événements pauvres en déchets
- ✓ Réduire la production de papier dans les administrations
- ✓ Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet



### Utiliser les instruments économiques

**Objectif :**

- ✓ Etudier la mise en place d'une tarification spéciale sur le Grand Montauban et la communauté de communes Terres des Confluences



### Réduire les déchets des entreprises et du BTP

**Objectifs :**

- ✓ Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux
- ✓ Réaliser des diagnostics de la production de déchets des entreprises



### Objectifs fixés de réduction des déchets en cohérence avec le plan régional Occitanie de gestion des déchets

- ✓ Répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- ✓ Réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant entre 2010/2020
- ✓ Réduire de 25% les Ordures Ménagères Résiduelles par habitant entre 2010/2020